

Monsieur le Préfet / Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 12 juin 2020 l'Alliance Associative vous a fait part de sa décision de ne pas assister à la réunion de ce jour vous en explicitant les raisons.

L'Alliance Associative remercie Monsieur HOUILLON, Maire de Magny-les-Hameaux d'avoir accepté de lire en notre nom le communiqué ci-après.

Dans ce qui suit, les interpellations très directes de l'autorité décisionnaire que vous représentez aujourd'hui, doivent se comprendre comme s'adressant à votre fonction et à ses responsabilités afférentes.

Monsieur le Préfet / Monsieur le Secrétaire Général, nous comprenons parfaitement que la réunion de ce jour, du fait des événements, ne puisse être qu'une pseudo-CCE de déconfinement. Malgré cela votre invitation n'en respecte ni l'esprit ni la lettre. Nous vous rappelons la définition qu'en donnent les services de l'État : « La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) est l'outil privilégié de la concertation **avec les populations riveraines** des aéroports. Instituées par la loi du 11 juillet 1985 elles doivent être consultées pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport sur les zones impactées par les **nuisances sonores** ».

De fait, votre invitation ne reconnaît ni la représentativité des riverains (2 représentants des riverains sur 19 invitations), ni la gravité de la situation, au vu de l'absence de tout ordre du jour (quid de l'arrêté de mars 2019, de la classification Calipso,...).

La non-reconnaissance, voire le déni de cette situation, ne date pas d'aujourd'hui. Pour preuve, au cours de toutes les CCE qui se succédèrent depuis des années, le Secrétaire Général que vous êtes aujourd'hui, s'est toujours cantonné dans un rôle de médiateur, en dispatchant la parole par ci par là.

Vous incarnez l'État, un État de droit, mais ce droit est muet, notamment face à l'article 1 de la charte de l'environnement, de valeur constitutionnelle, qui stipule que tout citoyen « a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé » que vous n'évoquez jamais. De même vous ne vous prononcez jamais sur la limite entre l'intérêt général, représenté par les riverains, et l'intérêt particulier qu'incarne l'activité aéronautique. L'éthique de responsabilité du pollueur-payeur se transforme en un deal utopique de gagnant-gagnant. Cette position de non-engagement apparent, de neutralité feinte est responsable de la pérennisation du statu quo.

Depuis des années, et tous les comptes rendus de CCE en témoignent, les riverains formulent les mêmes plaintes et expriment les mêmes griefs.

Depuis des années les pouvoirs publics ignorent cette souffrance sociale, vantent le miroir aux alouettes de la concertation pour faire croire que tout change afin que rien ne change.

Depuis des années, que d'énergies déployées et gaspillées en vaines négociations sur les trajectoires, les altitudes de vol et les régimes moteurs, toutes infructueuses.

Depuis des années nous participons, et le constat de la situation d'aujourd'hui l'illustre amplement, à un stérile simulacre de démocratie.

Pourtant aujourd'hui, la connaissance de la problématique des nuisances sonores d'origine aéronautique est largement documentée.

Depuis des années l'OMS préconise une modification des valeurs limites réglementaires sur le bruit, en recommandant dans le cas de la France pas moins qu'une baisse de 10dB(A) du Lden, qui passerait de 55 dB(A) à 45 dB(A). Cette baisse de 10dB(A) correspond à une division par deux de la sensation auditive.

Depuis des années l'OMS informe du fait qu'à intensité sonore égale, le bruit produit par un avion est de 3 à 4 fois plus gênant que celui produit par la route ou le fer.

Depuis des années de larges études épidémiologiques démontrent l'effet pathogène du bruit, notamment sur l'appareil cardio-vasculaire.

Depuis des années l'on sait qu'une potentielle habitude psychologique au bruit n'implique pas le corps qui, lui, ne s'habitue jamais et continue insidieusement à être dérégulé par lui.

Depuis des années le coût social exorbitant du bruit est évalué et en constante augmentation.

Depuis des années on s'obstine à vouloir rendre compte du bruit à l'aide d'indicateurs énergétiques, d'indicateurs globaux pondérés, pour lesquels tout le monde sait pertinemment qu'ils sont incapables de rendre compte de ce qui rend le bruit insupportable, à savoir sa répétitivité et ses émergences, en nombre et en intensité.

Malgré cette quantité exhaustive de connaissances accumulées, aucune décision conséquente n'a été prise par l'État pour y remédier, bien au contraire même avec l'arrivée massive d'hélicoptères (arrêté Borloo 2010). Ni le volume du trafic, ni les chiffres des indicateurs de bruit des stations de mesure ne montrent le moindre infléchissement.

Cette réalité, toute au service de l'aéronautique et au détriment de l'intérêt général est votre choix politique, aujourd'hui anachronique.

Les populations survolées considèrent qu'elles n'ont pas à payer le prix fort pour le bien de ce qu'il faut bien appeler le lobby aérien.

La tolérance que vous manifestez face à l'environnement sonore délétère généré par les activités de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, par votre non prise en compte des justes demandes de la population riveraine, est votre choix délibéré. Un choix, en faveur d'une « minorité » aéronautique (pour laquelle l'étude CGX aéro de 2013, diligentée par vos soins, a montré l'importance toute relative de cet aérodrome en terme économique et d'emploi) face à une large majorité de riverains. L'Alliance Associative estime que ce choix ne relève pas d'une simple erreur d'appréciation de la situation, mais bel et bien d'une faute politique face à un « scandale » sanitaire.

L'Alliance Associative a décidé que désormais sa participation à une « réunion de concertation » sera conditionnée par un ordre du jour dans lequel figurerait la remise immédiate de la plage de silence comme le stipulait l'arrêté de 2011, seule avancée concrète en 10 ans, la mise hors service programmée de tout aéronef bruyant et polluant, ainsi que la restriction de l'activité aéronautique en termes de nombre de mouvements.

Vous aurez compris, Monsieur le Préfet / Monsieur le Secrétaire Général, que notre changement de ton n'a d'égal que le niveau d'exaspération de toutes les populations survolées et est motivé par un besoin urgent de changement de paradigme.

Veillez agréer Monsieur le Préfet / Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre très respectueuse considération.